

Délibération n°2024-03-07**Réf. Nomenclature « Actes » : 5.7**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Adhésion associations : Au beau MilLieu et Club Eco Haute-Corrèze

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	53
Pouvoirs	13
Votants	66

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 juillet 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Christine Rougerie est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Badia Maryse	à	Martine Pannetier	Jabiol Monique	à	Dominique Miermont
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Mathes Pierre	à	Pierre Chevalier
Cronnier Pierrick	à	Françoise Talvard	Parrain Céline	à	Jean-Pierre Guitard
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Ribeiro Sophie	à	Marilou Padilla-Ratelade
Fiancette Yoann	à	Elisabeth Ventadour	Saugeras Jean-Pierre	à	Anne-Marie Aubessard
Gautier Stéphanie	à	Pierre Coutaud	Valibus Michèle	à	Mady Junisson
Granet Henri	à	Jean-Marc Michelon			

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Beynat Audrey ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric (représenté) ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert ; Bringoux Jeanine ; Briquet Isabelle ; Brugère Jeremy ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre ; Faugeron Guy ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Lacrocq Michel ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Ratelade François ; Repezza Guillaume ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Sivade Alain ; Soulefour Marie-Christine ; Tur Christophe ; Vimou Barbara.

Ne participent ni au débat, ni au vote : Christophe Tur, Pierre Chevalier, Christophe Arfeuillère, Eric Ziolo, Philippe Brugère et Tony Cornelissen.

Délibération n°2024-03-07

Le président rappelle que dans le cadre des missions et des partenariats mis en place au sein de la direction économie, et afin de conforter les relations, il convient d'adhérer à deux associations structurantes du territoire : le club d'entreprises Club Eco de Haute-Corrèze dont le siège est situé à Ussel et le tiers lieu Au beau MilLieu basé à Meymac.

Ces adhésions permettront à Haute-Corrèze Communauté d'être représentée au sein des conseil d'administration et de suivre les actions mises en place sur le territoire par ces associations.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'adhésion de Haute-Corrèze Communauté aux associations Au beau MilLieu et au Club Eco Haute-Corrèze.

A l'unanimité	
Votants	66
Pour	66
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 11 juillet 2024

Le Président,
Pierre Chevalier

